

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA VISITE MÉDICALE DES PERMIS DE CONDUIRE

- 2 photos récentes et identiques (format 35x45mm) à angles droits avec ou sans verres correcteurs indispensables pour la conduite des véhicules (fond gris ou bleu),
- 1 photo récente (format 35x45mm) à angles droits avec ou sans verres correcteurs indispensables pour la conduite des véhicules, (fond gris ou bleu),
- La lettre de la Collectivité,
- Original et photocopie de l'autorisation d'enseigner la conduite
- Original et photocopie de l'autorisation de circuler
- Original et photocopie de la carte professionnelle
- Original et photocopie carte verte
- Original et photocopie en couleur du permis de conduire recto-verso,
- Original et photocopie décision administrative ou judiciaire,
- Original et **photocopie en couleur**, de la carte d'identité ou du passeport **en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans**,
- Carte mobilité inclusion
- Titre de séjour en cours de validité + **photocopie en couleur au format agrandi**,
- L'original et la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (**EDF, Eaux, téléphone fixe, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, attestation d'assurance pour le logement**), titre de propriété, certificat d'adressage. **PAS D'ATTESTATION D'HEBERGEMENT**
- 150,00€, (chèque, espèces ou carte bleue), correspondant l'échange obligatoire du permis de conduire à régler le jour de la visite médicale
- 100,00 € (chèque, espèces ou carte bleue), correspondant à la réédition du permis de conduire suite à une suspension à régler le jour de la visite médicale
- Le compte rendu du test psychotechnique établi par **un centre agréé**.

ACCUEIL PUBLIC DU LUNDI AU JEUDI 8H15 À 13H